

QUAND L'ÉDUCATION A LA SEXUALITÉ DÉRIVE ET DEVIENT UN DANGER POUR LA SANTÉ PSYCHIQUE DE L'ENFANT

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire est définie par les circulaires de l'Éducation Nationale de 2018 et 2023. Cependant, différents témoignages de parents sont très alarmants et nous incitent à vérifier l'origine des contenus des séances imposées aux enfants parfois traumatisés. Nous constatons ainsi que de nombreux termes des circulaires officielles recouvrent des significations et réalités différentes au gré de la sensibilité de chaque intervenant et en deviennent choquants. La lecture des fiches Eduscol concernant cette Éducation à la sexualité montre qu'elles semblent s'inspirer des deux documents de l'OMS et de l'UNESCO et posent particulièrement problème ainsi que les liens internet renvoyant à différents sites comme « onsexprime » de Santé publique France, qui est un site grand public et non Éducation Nationale.

Nous dénonçons donc les contenus suivants, en particulier extraits des « Standards pour l'éducation sexuelle en Europe ».

CHANGEMENT DE PARADIGME AVEC LA NOTION DE PLAISIR SEXUEL

Le principal changement de ces séances d'éducation à la sexualité est qu'elles introduisent la notion de plaisir et partent du principe que l'enfant "doit prendre conscience que la sexualité fait partie intégrante de l'être humain en bonne santé". Cela suppose-t-il qu'un être humain sans sexualité, quel que soit son âge (c'est à dire à partir de sa naissance) n'est pas en bonne santé ? Ces séances s'appuient sur les Standards pour l'éducation sexuelle en Europe (publiés en 2014), document qui est présenté comme : "Cadre de référence de l'OMS pour les décideurs politiques, les autorités compétentes en matière d'éducation et de santé et les spécialistes".

DES PRINCIPES TRAUMATISANTS POUR LA SANTÉ PSYCHIQUE DE L'ENFANT

Pourquoi certains principes de ce cadre de référence peuvent provoquer des dégâts psychiques considérables chez l'enfant ? Pour bien le comprendre il suffit de lire la page 38 de => « Standards pour l'éducation sexuelle en Europe » où l'on découvre la matrice sous forme de tableau dont voici quelques extraits: Il est expliqué qu'il faut "informer l'enfant de 0 à 4 ans sur le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son corps, la masturbation infantile précoce", qu'il faut permettre à cet enfant de 0 à 4 ans d'exprimer ses propres besoins, désirs et limites, par exemple en "jouant au docteur" (p : 38), en l'aidant à développer une "curiosité pour son corps et le corps des autres". Toute personne saine

s'étonnera du : "0 an", mais l'OMS explique que l'éducation sexuelle commence à la naissance et que "les bébés se touchent eux-mêmes, touchent parfois aussi leurs parties génitales" (p 13). Cela rappelle les théories du créateur de l'Institut Kinsey qui n'a pas hésité à faire des expériences qu'aucune étude scientifique n'a corroboré, sur des enfants à partir de deux mois pour calculer au bout de combien de temps ils étaient censés à arriver à "l'orgasme". En ce qui concerne les enfants de 4 à 6 ans il est expliqué qu'il faut les informer sur : "les sensations liées à la sexualité (proximité, plaisir, excitation) comme faisant partie de la gamme des sensations humaines" ou encore les "informer sur le droit de refuser si l'expérience ou le ressenti n'est pas plaisant". Par qui cette expérience sexuelle est-elle censée être menée ? C'est à cet âge qu'il faudrait "permettre à l'enfant de consolider son identité sexuelle" (p 40). Comment peut-on avoir cette prétention sur "consolider"- "identité sexuelle" alors que la dysphorie de genre apparaît à 2/5 ans mais ne concerne que 1 sur 10000 garçons et 1/20000 filles ? Y a-t-il un rapport avec le fait de l'informer de 0 à 4 ans sur "le droit d'explorer les identités sexuelles". (p 39). De quelles identités sexuelles est-il question ?

De la même façon : => « Les principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité de l'Unesco » expliquent que les enfants de 5 à 8 ans "pourront réfléchir sur ce qu'ils ressentent au sujet de leur sexe biologique" (p 54) alors qu'à cet âge ils n'ont pas la capacité d'abstraction. Continuons avec l'enfant de 6 à 9 ans qu'il faudra "informer sur le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son propre corps (masturbation, autostimulation) et sur les rapports sexuels (p 42) ainsi que sur "l'influence positive de la sexualité sur la santé et le bien être" (p 43). Cela suppose-t-il que sans la sexualité il n'y a pas de santé ni de bien être complet à cet âge ? Puis de 9 à 12 ans il est prévu de les "informer sur le plaisir, la masturbation, l'orgasme", "les différences entre l'identité sexuelle et le sexe biologique" et de leur permettre de "décider consciemment d'avoir ou non des expériences sexuelles", de développer "la compréhension de la sexualité comme un processus d'apprentissage (p 44), de leur permettre d'assumer leur "responsabilité de développer des expériences sexuelles plaisantes et sans risque pour soi et les autres". Quant aux adolescents de 12 à 15 ans l'OMS préconise de les "informer sur comment jouir de la sexualité de manière adéquate" (p 47).

On s'interroge sur la base scientifique de ces textes et sur les connaissances solides en matière de développement psychosexuel de l'enfant de leurs auteurs. En effet, si l'enfant est sexué il n'est pas sexualisé au sens adulte. Pour son bien être psychique il est important de respecter sa pudeur, son intimité, son immaturité sexuelle. L'adulte a le devoir de le protéger, de lui apprendre à se protéger des prédateurs, en aucun cas l'adulte ne doit initier l'enfant à la sexualité des adultes !

DES OUTILS À LA LIMITE DE LA PORNOGRAPHIE

Sous la tutelle de Santé Publique France proposé en lien par Eduscol, le site : => ONsexPRIME se charge de documenter ces principes avec des outils très explicites. L'adulte devient "séducteur" et initiateur à la sexualité alors que les adultes n'ont pas à s'immiscer dans celle des mineurs. Ainsi le public à partir de 12 ans (ou moins) y trouvera des dessins qui expliquent à l'enfant les différentes positions pour une pénétration (dont le rapport anal) des Sexotutos où l'on explique avec des détails techniques (humidification, lubrification car "il faut que ça glisse" ...) aux enfants, à partir de 12 ans, que "le sexe c'est comme un parc d'attractions" (masturbatrain, space-sex ...) (=>"sexotuto la première fois "

ou bien =>“Pratiques sexuelles avec pénétration”. Un médiateur répond également à l’enfant qui demande : “J’aime me caresser, c’est normal ?” “Oui ! Te caresser ou te toucher le sexe est tout à fait naturel. D’ailleurs, les enfants dès leur plus jeune âge (et même les bébés dans le ventre de leur mère) “jouent avec leur sexe sans y penser. Les adultes aussi se masturbent” => La masturbation c’est normal. Il est légitime de se demander qui est ce médiateur, s’il est formé par rapport au développement psychique de l’enfant. D’autre part, lorsque le site propose aux jeunes de raconter leur première expérience sexuelle on pourrait parler d’une forme de voyeurisme et même imaginer que cela répond à certains fantasmes pédophiles.

Comme le préconise l’Oms, ce site explique également que : “La transidentité est différente de l’orientation sexuelle : on peut être trans et hétérosexuel, ou trans et homosexuel, ou trans et bisexuel... il n’y a pas de règle !” Il s’agit là d’une dimension également médicale qu’on ne peut certainement pas traiter aussi légèrement.

QUAND LA SEXUALITÉ DES ADULTES EFFRACTE L’ENFANT À L’ÉCOLE

Dans le cadre scolaire, l’éducation à la sexualité comprend trois séances par an depuis le primaire et les enfants ne peuvent s’y soustraire. Ainsi les associations SOS EDUCATION et LES MAMANS LOUVES ont pu recueillir des plaintes de parents comme celle du 31 janvier 2023 pour une classe d’enfants de CM2 (des enfants de 9/10 ans) obligés d’écouter une infirmière de l’Éducation nationale leur expliquer que : “Pour le plaisir une fille suce le pénis du garçon”, “Le garçon suce le vagin de la fille et peut avaler quelque chose”, “Pour le plaisir la fille peut caresser délicatement les testicules du garçon”, “On peut faire le sexe dans les fesses”, “On peut changer de sexe”... “prendre des médicaments pour bloquer la barbe et les poils”. Entre temps, d’autres plaintes de parents ont été recueillies : dans une école primaire du 34 une infirmière explique à des élèves de CM2 : “Pour se faire plaisir ils pressent et le sperme il sort” ou dans le département 17, une élève de 13 ans victime d’abus sexuel à 5 ans qui témoigne : “On m’a forcé à mettre un préservatif sur un pénis factice” et encore dans le 34 à des élèves de CM2 l’infirmière de l’éducation nationale affirme : “Les garçons peuvent faire l’amour tout seuls”. Il a été expliqué à une classe de CM1-CM2 qu’il était possible de prendre des bloqueurs hormonaux et de changer de sexe. Cela correspond à la « théorie du genre » très loin de faire l’unanimité dans la communauté scientifique internationale, selon laquelle notre identité sexuelle est une construction sociale, propos qui risquent d’introduire un trouble dans la construction de l’identité sexuelle de l’enfant. Ces intrusions dans l’intimité des enfants représentent un traumatisme dans la vie affective de l’enfant avec des conséquences qui peuvent se répercuter sur leur vie d’adulte comme le montre ce témoignage d’un jeune homme dans : Imposture des droits sexuels, de Ariane Bilheran, qui raconte comment il est “devenu presque obsédé par cet univers dans lequel on m’a fait plonger”.

LA RESPONSABILITE DE L’ENSEIGNANT OU DE L’INFIRMIERE SCOLAIRE

Pour les familles, ce seront les premiers responsables car ils doivent être garants du respect de l’enfant, de son intimité, de sa pudeur (certains propos dans la sphère collective peuvent être traumatisants). Ils doivent savoir que tout professionnel compétent en matière de psychologie de l’enfance considère comme une erreur absolue le fait de devancer le questionnement des enfants ! Ils ont le devoir de respecter l’équilibre psychique, cognitif et affectif de l’enfant et respecter les circulaires de 2018/2022.

POUR CONCLURE

Le sujet a toujours été très délicat mais il est indispensable d'en discuter pour poser des limites à l'adulte qui veut s'immiscer dans la construction de la vie sexuelle de l'enfant. L'Education à la sexualité n'est concevable qu'à condition qu'elle respecte avant tout l'équilibre de l'enfant. L'informer pour le protéger est primordial mais à condition de respecter sa maturité, sa pudeur, sa sensibilité. Il s'agit de répondre à ses questionnements de façon individuelle sans les devancer. On ne peut pas traiter ce qui relève de l'intime en public. Il est important d'apprendre à l'enfant à respecter des minorités sans en faire une norme. L'adulte n'a pas à faire intrusion dans la vie d'un enfant avec sa sexualité d'adulte. Il serait pervers de banaliser la sexualité que peut découvrir l'enfant petit à petit en lui imposant celle déjà vécue par des adultes.

C'est pourquoi nous demandons à la Commission des programmes, annoncée par le Ministre de l'Education Nationale le 28 juin 2023, d'avoir une lecture critique de ces documents de l'OMS en respectant avant tout le contexte national (comme précisé par l'ONU). Nous préconisons une clarification de chaque terme et une description des contenus des trois champs de connaissances et de compétences définies par les circulaires afin d'éviter les graves dérives inacceptables par les parents qui doivent en être informés au préalable. Nous souhaitons que les fiches Eduscol actuelles sur l'Éducation à la sexualité qui ne reposent sur aucun programme légitime et qui comportent des liens externes inacceptables soient supprimées en attendant que des documents d'accompagnement des programmes validés par le Ministère suite au travail de cette commission les remplacent.